

POLICY BRIEFING

Ce document se réfère au point 6.2 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence des Parties et correspond aux documents [FCTC/COP/9/13](#) et [FCTC/COP/9/INF.DOC./1](#)

Neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, du 8 au 13 novembre 2021

Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice financier 2022-2023

Principales recommandations

- La FCA salue l'alignement du budget et du plan de travail de la COP sur la Stratégie mondiale.
- La FCA se félicite de la viabilité à long terme de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) grâce au renforcement du financement du personnel du Secrétariat à partir des contributions évaluées (CE) inscrites au budget. La FCA s'inquiète néanmoins du fait que la mise en œuvre de la CCLAT dépende principalement du financement par des fonds extrabudgétaires et appelle les Parties à s'engager à verser des fonds extrabudgétaires au début de l'exercice biennal afin de soutenir le travail crucial de mise en œuvre de la CCLAT.
- Dans le cas où des réunions en présentiel pourraient à nouveau se tenir au cours de la prochaine période biennale, si les mesures sanitaires le permettent compte tenu de la pandémie en cours, la COP9 devrait également s'assurer que le plan de travail et le budget incluent la couverture des frais de voyage pour les pays Parties à revenu faible ou intermédiaire afin de leur permettre d'assister aux réunions consacrées à la CCLAT.

En quoi est-ce important ?

À chaque session de la COP, les Parties adoptent le plan de travail et le budget de la CCLAT afin de convenir des activités prioritaires à mettre en place au cours des prochaines années. Lors de la COP9, les Parties examineront le rapport sur l'exécution du plan de travail et du budget et le rapport de situation pour les années 2018 à 2021 et adopteront un nouveau plan de travail et un nouveau budget pour l'exercice 2022-2023. Au titre d'un autre point de l'ordre du jour, les Parties pourraient également décider d'adopter le projet de création d'un fonds d'investissement pour la Conférence des Parties, ce qui aurait des implications importantes pour le financement des budgets et des plans de travail futurs.

Le nouveau budget et le nouveau plan de travail sont alignés sur la *Stratégie mondiale*, servant de base à la planification et à la budgétisation des activités afin d'orienter stratégiquement la mise en œuvre de la CCLAT. Cet alignement structure le budget et le plan de travail en fonction des trois principaux objectifs stratégiques de la *Stratégie mondiale* : accélérer l'action, constituer des alliances et des partenariats internationaux dans différents secteurs et avec la société civile afin de contribuer à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, et préserver l'intégrité et s'appuyer sur les avancées au titre de la Convention-cadre de l'OMS. Il est essentiel d'aligner le budget et le plan de

travail de la prochaine période biennale sur la *Stratégie mondiale*, étant donné sa valeur en tant qu'outil « pour faire face à des besoins en augmentation et des ressources limitées, tout en permettant au Secrétariat de la Convention de travailler efficacement. », comme indiqué [en introduction du document correspondant](#).

Projet de plan de travail et de budget 2022-2023

Pour l'exercice biennal 2022-2023, le Secrétariat de la Convention propose un budget de 19 181 119 dollars américains, inférieur de 12,75 % environ à celui de l'exercice 2020-2021. Ce montant inclut les salaires et les coûts des activités liées aux travaux sur la Convention-cadre, ainsi que les 13 % de dépenses d'appui au programme obligatoires (imputées comme dépenses à recouvrer) à verser à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les fonds prévisibles du budget, qui proviennent des contributions évaluées, devraient s'élever à 8 880 522 dollars américains. Par conséquent, les fonds restants (soit 10 300 597 dollars américains) pour l'exercice financier devront être levés par le Secrétariat de la Convention sous forme de fonds extrabudgétaires afin de garantir la réalisation d'un certain nombre d'activités.

L'importance des contributions évaluées

Les contributions évaluées constituent les seules recettes prévisibles du Secrétariat de la Convention afin de mener à bien le plan de travail convenu par la COP. L'utilisation des contributions évaluées pour financer le personnel du Secrétariat et garantir la viabilité à long terme de la CCLAT est une mesure louable. Une dotation en personnel et un financement adéquats sont indispensables au Secrétariat de la Convention pour mettre en œuvre les plans de travail et les budgets adoptés par la COP et rendre compte de leur exécution et sont des éléments essentiels à la réussite de la mise en œuvre de la CCLAT dans son ensemble.

L'importance des fonds extrabudgétaires

Il est prévu que bon nombre d'autres fonctions et aspects essentiels à la mise en œuvre de la CCLAT soient couverts, du moins en partie, par des fonds extrabudgétaires, ce qui constitue un risque en cas d'absence de mobilisation de ce financement. Par conséquent, il conviendrait que le Secrétariat de la Convention fournisse des informations supplémentaires aux Parties sur les engagements de financement extrabudgétaire actuellement disponibles et sur les lacunes de financement encore existantes pour le travail de mise en œuvre de la CCLAT.

La mobilisation des ressources adéquates via le financement par des fonds extrabudgétaires reste primordiale, étant donné que 53,7 % du budget dépend de ce mode de financement. Il existe de nombreux moyens de mobiliser les ressources appropriées. Le Secrétariat de la Convention pourrait notamment continuer à mettre en œuvre la stratégie de collecte de fonds adoptée à la septième session de la Convention des Parties par le biais de la décision [FCTC/COP7\(25\)](#) et à renforcer les efforts de mobilisation des ressources en utilisant une liste des donateurs et en recherchant de nouveaux donateurs potentiels (tel qu'indiqué dans le document [FCTC/COP/9/INF.DOC./1](#)). Les Parties pourraient également envisager, pour celles qui en ont la capacité financière, de fournir des fonds extrabudgétaires afin de faciliter la poursuite de la mise en œuvre de la CCLAT conformément aux priorités visées dans la *Stratégie mondiale*. Nous saluons et remercions les Parties qui ont engagé de tels financements par le passé et appelons toutes les Parties à continuer à fournir des fonds extrabudgétaires au début de l'exercice biennal pour financer les activités prévues au titre de la mise en œuvre de la CCLAT.

Prise en charge des frais de voyage des Parties à revenu faible ou intermédiaire

Au cours des sessions précédentes de la COP, les discussions budgétaires ont également abordé la question importante de la prise en charge des frais de voyage pour les délégués gouvernementaux qui participent aux réunions de la CCLAT au nom des pays Parties à revenu faible ou intermédiaire. Dans le cas où des réunions en présentiel pourraient à nouveau se tenir au cours de la prochaine période biennale, si les mesures sanitaires le permettent compte tenu de la pandémie en cours, la FCA soutient toujours que la COP devrait garantir l'affectation de ressources afin de financer la participation des délégués provenant des pays à revenu faible ou intermédiaire. En effet, ces derniers paient un lourd tribut en supportant le plus grand nombre de décès liés au tabac. En outre, la Convention et la lutte antitabac ne sauraient progresser sans leur participation et leur contribution aux débats éclairés lors des réunions consacrées à la CCLAT.